SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Sherif Civil

De grandes portions de terre de valeur dans le Septieme District,

Dans l'ilet borné par les rues Dublin, Dante et Hampson et l'Avenue St-Charles, avec les bâtisses et améliorations, etc., ensemble avec les

MACHINES DE L'USINE DE GLACE,

complète sous tous les rapports sur ladite propriété consistant d'une machine, bouilloires, pompes, réservoirs, etc., etc.

Charles A. Zither vs Carrollton Ice Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 90.356—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encherе publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 16 septembre 1909 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 Une certaine portion de terre d'une forme irrégulière située dans le Septième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dublin (ancie Chartres de Madison) et Hampson et l'avenue St Charles et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leake à la ville de la Nouvelle Orléans, passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 6 février 1901 et ainsi d'après une mesure officielle faite par l'ingénieur de la ville, d'après et conformément aux dispositions de l'ordonnance No 15,060, serie du Conseil, comme suit, commençant à l'intersection d'une ligne à l'extremité de l'ancienne ligne courbe formant ces intersections ladite portion de terre comprenant la façade du lot original désigné par le numéro Deux sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 111

2e Une certaine portion de terre située dans le même district et ilot que la propriété ci-dessus, ladite portion de terre étant composée de la façade des lots originaux Nos Trois e Quatre sur le plan original déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 111 et depuis un plan arpenté à la suite de vente par M. De Lanes, ingénieur de la Nouvelle-Orléans passé pardevant M. Zengel, notaire, le 19 juin 1909. Ladite portion de façade dudit lot Nos Trois et Quatre formant un triangle et mesurant comme cela a savoir: Soixante-et-un [61] pieds trois [3] pouces de face à la rue Dublin, soixante-et-onze [71] pieds deux [2] pouces et cinq [5] lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Hampson et quatre-vingt-dix (120) pieds de profondeur et égale sur une ligne diagonale sur la ligne de côté le plus près de l'avenue St Charles et donnant le tout le nouveau chemin ou rue tantôt mentionné étant plus ou moins, et la propriété en sont décrits étant la portion qui reste des lots désignés par les Nos trois et quatre Ensemble avec les [illegible] servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant.

3e Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, située dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Hampson et Porte et l'avenue St-Charles, formant le coin des rue Dublin et Hampson, et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente passé par M. Leake à la ville de la Nouvelle-Orléans, passé pardevant Fred Zengel notaire, le 6 février 1901 et ainsi d'après une mesure officielle faite par l'ingénieur de la ville, d'après et conformément aux dispositions de l'ordonnance No 15,060, serie du Conseil, comme suit, commençant à un point sur la ligne divisant les terrains originaux No Un et Deux dudit carré d'ilet cent onze (111) pieds et quatre dixièmes de pied distant de la rue Dublin, le dit terrain mesure, de là le long de ladite ligne divisant lesdits terrains originaux Nos Un et Deux cent onze et quatre dixième de pieds (111 4/10) sur une ligne perpendiculaire à la rue Dublin, de là à angles droits, une largeur et une façade rue Dublin, s'étendant vers et jusqu'au coin de la rue Hampson, trente (30) pieds, de là à angles droits, une profondeur et une façade sur ladite rue Hampson s'étendant jusqu'à la rue Dante, cent vingt pieds (120), de là à angles droits, une largeur à l'arrière, le long de l'arrière ligne dudit terrain original No Un, s'étendant vers la rue St-Charles, vingt-un pieds et cinq dixièmes (21.5), et de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Dublin, telle profondeur qui soit nécessaire pour mener ladite ligne oblique du point ci-dessus mentionné jusqu'à un point du commencement et ci-dessus lots désignés.

Ledit terrain ou portion comprend la plus grande partie du terrain originairement pour le No un dudit carré sur un plan de Jerman déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 116.

Ensemble avec l'installation et machines de la fabrique de glace complète sous tous les rapports bestimmt sur les lieux ci-dessus décrits, se composant de machines, bouilloires, pompes, réservoirs, etc., etc.

Etant la même propriété acquise de Wm H. McGraw, conformément à un acte pardevant Andrew H. Wilson, ancien, enregistré C. O. B. 192, folio 185.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
F. Zach. Spearing, avocat du demandeur.
13 août—13 14 20 27—sept 3 10 15 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Douzième District,

Portant le Nommicipa — rue Broad, entre St-Philippe et Damaine (ilet borné par la rue White.

Mlle L. A. Odile Vredenburgh vs August Huard

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 90.231 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encherе publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 août 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Douzième District de cette ville, de l'ilet No 353, borné par les rues Broad, Damaine, St-Philippe et White désigné par les Nos 25 et 26 d'après les titres et comme par plan de Seghers-voyer, annexé à un acte de vente par Foy à Dange, passé pardevant M. V. Dejan, notaire, le 7 août 1894, et mesurant d'après ledit plan, chacun vingt-neuf pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Broad, vingt-neuf pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent pieds chacun entre lignes parallèles, étant dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
L. A. Hubert, avocat pour le demandeur.
23 juil—23 24 30—août 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur du Douzième District,

Portant les Nos municipaux 1542-1544 rue St-Louis, entre Villeré et Robertson.

L. A. Odile Vredenburgh vs August Huard.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 90.231—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encherе publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 août 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 184, borné par les rues St-Louis, Villeré, Robertson et Conti, mesurant en mesure anglaise vingt-huit pieds cinq pouces de face à ladite rue St-Louis sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles d'après un plan fait par J. Brilly, voyer, le 29 janvier 1849, déposé pour référence en l'étude de A. M. Masarens, ancien notaire en cette ville.

Les bâtisses et améliorations portent les numéros municipaux 1542-1544 rue St-Louis.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication, faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
L. A. Hubert, avocat pour le demandeur.
23 juil—23 30—août 6 13 20 26

L'Ecole de Culture Physique Pons,

116 RUE ST-CHARLES.

Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité.

CARL PONS, Champion Athlète Greco-Romain, Directeur.

Heures: [illegible] Enseignement aux Dames.

août—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District,

Portant les Nos municipaux 2521 et 2523 rue N. Roman, entre les rues Arts et Painters.

nburban Building and Loan Association vs Henry J. Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 90.502— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encherе publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 16 septembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues N. Roman, Arts, N. Prieur et Painters, désigné comme terrain No six, carré d'ilet No 876, sur un plan de C. Uness Lewis, voyer, en date du 16 novembre 1903, annexé à un acte de vente de E. R. Purcell à la Suburban Building and Loan Association; le quel terrain commence à une distance de cent vingt-trois pieds huit pouces du coin de la rue Painters, et mesure trente-et-un pieds de façade rue N. Roman, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent quarante pieds quatre pouces et deux lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Zengel, Thomas & Sothen, avocats de la demanderesse.
13 août—13 20 27—sept 3 10 16

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1909.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous économisez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les autres sont inutiles.

Prenez donc: Il ne Coûte que 1 1-2 Cents par Jour, Etant à $6.00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, ou payé en sus du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $3.00, y Compris l'Affran chissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui leur sont donc immédiatement offerts.

SOARDS DIRECTORY CO., LTD., Editeurs
Chemin de [illegible] 20,000 Abbé Grimmondale
[illegible]
6 mars—

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA STATE OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN That on this Twenty-seventh day of the month of February in the year of Our Lord One thousand nine hundred and nine and of the Independence of the United States of America, the one hundred and thirty-fourth before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana duly commissioned and qualified and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888 they have formed and organized and do by these presents form themselves their successors and assigns into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citations or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either on orders, and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities to buy, sell, receive, and dispose of by assignment transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money and to pledge, mortgage or hypothecate any property belonging to it, to sue and be sued in its own name or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10.000.00 divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10.000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting, and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held on some thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit: H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his duly authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or the corporation may be dissolved, by a vote of three-fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Middleton Kenner and D. Wright Wilson, competent witnesses of lawful age domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after on reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH.
Signed N. P. SLOAN.
p.p. H. W. Sloan.

Witnesses
L. KENNER.
D. W. WILSON.
Signed ERNEST T. FLORANCE.
Not. Pub.

Published in Mortgage Office, Parish of Orleans Book 548, February 16th, 1909

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. C.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.85 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.